

**Arrêté promulguant divers actes législatifs**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012 ;

sur la proposition de son président,

*arrête :*

**Article unique** Les actes législatifs suivants sont promulgués :

1. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement et d'un crédit supplémentaire de 18'390'109,75 francs pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des participations dans Groupe E SA et Viteos SA, du 28 juin 2022.
2. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement et d'un crédit supplémentaire de 1'342'000 francs pour le transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parts sociales dans diverses coopératives d'habitation, du 28 juin 2022.
3. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'800'000 francs permettant un cautionnement simple pour la Société coopérative de chauffage à distance à La Brévine nécessaire à ses investissements, du 28 juin 2022.
4. Loi modifiant la loi sur l'action sociale (LASoc), du 28 juin 2022.  
L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1<sup>er</sup> septembre 2022**.
5. Loi modifiant la loi sur les contributions directes (LCdir), du 28 juin 2022.  
L'entrée en vigueur est fixée avec effet rétroactif au **1<sup>er</sup> janvier 2021**.
6. Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5'557'000 francs pour la construction d'une infirmerie à l'Établissement de détention La Promenade, du 28 juin 2022.

7. Loi modifiant la loi sur l'insertion des jeunes en formation professionnelle (LIFP), du 29 juin 2022.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet **immédiat**.

8. Loi modifiant la loi sur la police neuchâteloise (LPol), du 29 juin 2022.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet **immédiat**.

Neuchâtel, le 17 août 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

(Lois et décrets publiés dans la Feuille officielle N° 27, du 10 juillet 2022)